

## Synthèse du diagnostic

# Quelle politique publique de santé locale pour le territoire ?

Bien que la santé ne soit pas une compétence communale, la crise du COVID a amené ces dernières à investir ce champ en urgence, et chacune de leur côté.

Or, le domaine social et médico-social, qui rejoint celui du sanitaire, participe à la vie des territoires et peut en constituer un atout. Comment le bloc local du Pays du Vignoble Nantais peut-il donc être pro-actif et innovant en matière de santé publique locale afin de :

- Lutter contre le risque de désertification médicale ?
- Améliorer l'accès aux soins pour celles et ceux qui en sont le plus éloignés géographiquement et socialement ?
- Innover pour améliorer la politique de prévention et lutter contre le non-recours aux soins ?



# I – L'ACCÈS AUX SOINS

Les soins de premier recours, aussi appelés soins primaires ou soins de proximité, représentent le premier niveau de contact entre la population et le système de santé. Ils sont assurés par différents professionnels de santé : médecins traitants, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes.

## A. Accès aux soins de premiers recours en 2020-2021

Le Pays du Vignoble nantais **ne se situe pas dans un désert médical en 2020-2021**. Les professionnels de premiers recours sont considérés comme assez nombreux sur le territoire et seuls 6 communes n'ont pas de médecins généralistes, quand 6 autres sont classées en zone d'action complémentaire (zones moins impactées par le manque de médecins, mais qui nécessitent de mettre en œuvre des moyens pour éviter que la situation ne se détériore) pour ces mêmes professionnels.

Un point de vigilance est cependant à noter sur **les professionnels infirmiers, dont le nombre, rapporté à la population est très inférieure à la moyenne nationale**. Ce manque intervient alors que le gouvernement promeut le raccourcissement des temps d'hospitalisation, reportant de fait la charge des soins en aval, sur les services à domicile de villes et les aidants familiaux. Les SSIAD et SAAD se trouvent dans une difficulté de recrutement énorme et sont en incapacité de répondre aux demandes croissantes.

Enfin, la mobilité impacte l'accès aux soins, et notamment pour les personnes dépendantes. Alors que de nombreux dysfonctionnements impactent l'accès aux transports sanitaires, les transports solidaires complètent cette offre dans le

Vignoble nantais grâce au tissu associatif. Les associations ServVolants (Communauté de communes Sèvre et Loire) et les Roues d'Secours du Vignoble (Clisson Sèvre & Maine Agglo) ont respectivement réalisées en 2022 4 657 et 4 081 missions. A noter que Boussay et Gétigné ont opté pour la mise en place d'un service municipale propre.

## B. Enjeux pour l'avenir

Le Vignoble nantais est attractif, mais également vieillissant : sa population devrait augmenter de 12,5% d'ici 2027, et la part des 65 ans et plus de 46%. Dans le même temps, **de nombreux départs en retraite de médecins généralistes sont à prévoir** : 30% sur Clisson Sèvre & Maine Agglo d'ici 5 à 7 ans et 12% sur Sèvre & Loire. Par ailleurs, les jeunes médecins, dont la part de féminisation augmente, aspirent à une meilleure articulation entre leur vie personnelle et professionnelle, qui se traduit par la prise en charge d'une patientèle moins large. Ainsi, pour un départ en retraite, plus de deux remplaçants sont nécessaires.

Pour attirer des médecins généralistes, quelques critères sont néanmoins déterminants : la qualité du cadre de vie du territoire, l'existence d'un projet professionnel collectif, la possibilité d'emploi du conjoint et l'existence d'équipements et de services. Le travail au sein de locaux partagés avec des équipes pluriprofessionnelles est également important. Au-delà de rassurer le jeune professionnel, cette organisation permet aux médecins généralistes de consacrer plus de temps médical à leurs patients, en déléguant le reste des tâches à des assistant.es et infirmier.ères. Sur le territoire, les locaux sont cependant déjà saturés et ne sont pas adaptés.



## II – LES AXES DE PRÉVENTION

L'état de santé de la population du Pays du Vignoble Nantais est globalement meilleur que la moyenne départementale et nationale. Pour autant, un certain nombre de pathologies ou de risques sanitaires sont plus prégnants sur notre territoire qu'ailleurs. La prévention est dans ce cadre un axe majeur, puisqu'elle permet de prévenir des tensions sur notre système de santé.

### A. La santé mentale

La mortalité par suicide sur le périmètre de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) est **43% plus élevée que la moyenne nationale**. Ces chiffres sont particulièrement alarmants chez les jeunes, que la crise du Covid a profondément marqué (isolement, confinement...) et chez qui les cas de troubles anxio-dépressifs ont largement augmenté. Dans le Vignoble nantais, les soins en santé mentale sont assurés en grande partie par le secteur public et, dans une moindre mesure, par les psychologues libéraux. L'association Groupe prévention suicide (GPS) propose également une cellule d'écoute 24h/24.

### B. Lutte contre le cancer

Dans la région, le cancer est la première cause de décès par maladie. Les cancers présentant les taux de mortalité les plus importants sont ceux **de la prostate (19 points de plus qu'au national), du sein (+8 points) et du côlon-rectum (+3points)**. Dans ses préconisations, la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) recommande de développer les actions de prévention en priorité sur ces cancers ainsi que pour celui du col de l'utérus. Du côté de l'accompagnement, en plus des multiples professionnels de santé quadrillant le territoire, des structures, en majorité associatives, soutiennent les personnes atteintes ou ayant été atteintes d'un cancer.

### C. Education à la santé et environnement

Sur le territoire, plusieurs facteurs impactent la santé et l'environnement : **une activité industrielle et agricole** qui peut utiliser des produits phytopharmaceutiques faisant preuve d'effets secondaires et de toxicité ; **une mobilité professionnelle carbonée importante** dont la circulation routière entraîne des niveaux en particules fines et dioxyde de carbone supérieur à la moyenne régionale ; et les changements climatiques (vagues de chaleur). La **présence du radon**, gaz naturel radioactif est également à noter.

### D. Risque de perte d'autonomie des personnes âgées et handicapées

20% des habitants du Vignoble nantais ont aujourd'hui plus de 60 ans et cette population devrait continuer d'augmenter. Parallèlement, les seniors souhaitent se maintenir plus longtemps à domicile, exerçant de facto une forte demande sur les services d'aides et de soins à domicile (SSIAD/SAAD), **qui font déjà face à une pénurie d'aides soignantes et d'infirmières**. La prévention facilite également le maintien à domicile, et se décline en trois catégories : la création de lien social ; les stimulations cognitives ; le soutien psychologique. Ces actions sont aujourd'hui portées par le tissu associatif ou les hôpitaux de jour, offrant par ailleurs un répit de quelques heures à l'aidant, souvent un membre de la famille. Enfin, différents types d'hébergements pour personnes âgées existent sur le territoire, offrant plus ou moins de services selon le besoin, dont 14 EHPADs.

### E. Santé des jeunes

Près de 6500 jeunes âgés de 18 à 24 ans résident sur le territoire de la CPTS du vignoble, dont 4300 actifs (emploi ou chômage). Ils ont globalement une perception positive de leur santé mais sont soumis à plusieurs risques : **les accidents de transport constituent la première cause de mortalité des 15-24 ans (2/3 chez les jeunes hommes)** et entraînent de nombreuses situations de handicap. **Suivent les suicides, à l'origine de plus de 15% des décès**. Les troubles anxio-dépressifs sont par ailleurs largement en hausse depuis la crise du Covid, alors que le territoire est en sous-effectif de psychologues prenant en charge les jeunes. Les autres enjeux majeurs relevés concernent l'usage de substances (psychoactives, alcool, cannabis et tabac), ou les situations de surcharge pondérale, en hausse. Enfin, les mineurs en situation de handicap, proportionnellement moins nombreux sur le territoire qu'au niveau départemental et régional voient le nombre de places en établissements spécialisés leur être très largement défavorable.

# III – L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

## A. Une politique de santé diffuse

La politique publique de santé est portée par de nombreux acteurs qu'il convient d'identifier pour promouvoir une politique coordonnée. L'Etat promeut des stratégies nationales (santé, santé environnement et sport-santé bien-être), déclinées régionalement par l'ARS. Le Département dispose de compétences obligatoires dans le domaine des solidarités et peut intervenir dans le cadre de ses politiques éducatives destinées aux collégiens. La société civile, elle, s'exprime et agit au travers des associations, notamment dans le cadre d'actions de prévention. Les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) disposent d'un certain nombre de compétences obligatoires ou facultatives qui leur permettent d'agir dans le domaine de la santé. Leurs communes conservent leur compétence générale, en complément des compétences transférées à leurs EPCI et de celles relevant de l'État, de la Région ou du Département. **C'est à ce titre que le bloc local (communes + intercommunalités) a pu intervenir en relais de l'État lors de la pandémie.**

### Les actions du territoire en faveur de la santé

A l'image de l'action volontariste de Clisson Sèvre & Maine Agglo sur l'éducation à la santé en direction des jeunes ou de la communauté de communes Sèvre & Loire sur les problématiques de nutrition/santé au travers de leur projet alimentaire de territoire, il est certain que les 2 EPCI et leurs communes membres agissent à leur manière sur cette thématique. Cela ne caractérise cependant pas une politique publique de santé affirmée, les 2 EPCI et leurs communes membres n'ayant pas développé ces compétences à la même échelle, ni au même rythme. Elles ne s'inscrivent ainsi pas dans une politique de santé coordonnée et adaptée aux besoins du territoire, des professionnels du secteur médico-social et des institutions.

## B. Vers une politique publique de santé locale à l'échelle du Pays du Vignoble nantais ?

Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé, instaurées par les ARS par bassin de vie, témoignent de la prise de conscience par les acteurs institutionnels de la nécessité de coordonner les politiques santé à l'échelle locale, en s'appuyant sur les collectivités territoriales, les professionnels de santé et les citoyens-usagers. La CPTS Sud Loire Vignoble a été créée en octobre 2020 et regroupe des professionnels de santé libéraux. **Ils ont écrit un Projet de Santé dans lequel l'implication des EPCI (Communauté de communes Sèvre & Loire et Clisson Sèvre & Maine Agglo principalement) ou des communes du périmètre est largement attendue.**

Travailler ensemble en s'appuyant sur des diagnostics partagés a permis à d'autres territoires de solliciter des financements nécessaires. Le Pays du vignoble nantais pourrait également commencer à faire émerger sa propre politique publique de santé locale et, si besoin, proposer un engagement, à l'échelle du Pays du Vignoble nantais ou à l'échelle de chaque EPCI, dans le cadre d'un Contrat Local de Santé (CLS) avec l'ARS.

### Le Contrat local de santé

Levier d'action transversal dans la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé, il est issu d'une contractualisation avec les agences régionales de santé (ARS) et s'appuie sur les collectivités locales pour déployer des actions répondant au mieux aux besoins identifiés de la population d'un territoire en termes de santé. Le CLS constitue une déclinaison opérationnelle, à l'échelle d'un territoire donné (ville, intercommunalité, etc.) du projet régional de santé établi par l'ARS. Son élaboration permet aux collectivités d'identifier les priorités de santé publique en fonction des réalités territoriales et de structurer une politique locale d'accès aux soins et, plus largement, de santé publique.

## Conclusion

La santé est un élément fort d'attractivité pour le territoire, dynamisme qui lui permet en retour de continuer à attirer des professionnels de santé, dans un contexte où les besoins vont augmenter avec l'accroissement de la population et son vieillissement.

Afin de mener les actions nécessaires dans les domaines où les facteurs de risques sont les plus importants sur le territoire (cancer, santé mentale, maladies chroniques liées à l'environnement, ...), il devient indispensable que le Vignoble nantais, au travers de ses élus.es, se rende visible auprès des acteurs majeurs de la santé (ARS, Région, Département, ...) en portant un projet de santé construit et partagé.

Pour cela, le Pays du Vignoble nantais, ou chacun de ses deux EPCI membres, pourrait s'engager dans un contrat local de santé.

Le conseil de développement est prêt à soutenir les élus dans ce projet et à faciliter sa mise en œuvre en favorisant leur mise en lien avec les professionnels de santé, les institutions, les acteurs locaux associatifs et les citoyens.